



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17 juin 2020

GMF RENOUVELÉ COMME ASSUREUR FÉDÉRAL DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

La Fédération Française de Rugby et GMF sont heureux d'annoncer le renouvellement du contrat d'assurance fédérale jusqu'en juin 2024.

Le Comité Directeur de la F.F.R. du 8 juin 2020 a validé l'offre de la GMF dans le cadre du renouvellement pour 4 ans du contrat d'Assurance Fédérale « Licenciés ». Ce contrat court maintenant jusqu'en juin 2024.

Assureur fédéral depuis 1989 et partenaire historique de la F.F.R., GMF continuera de faire bénéficier le monde fédéral (licenciés, clubs, comités départementaux et ligues) d'une couverture d'assurance pour la pratique du rugby dans le cadre des activités organisées par la Fédération.

Bernard LAPORTE, Président de la F.F.R. affirme:

« Je me réjouis que la Fédération Française de Rugby continue sa collaboration avec GMF en tant qu'assureur fédéral, qui couvrira en assurance tous nos licenciés, clubs, comités départementaux et ligues. Cet accord s'inscrit dans la relation historique entre nos deux entités qui démontre les valeurs, ô combien importantes aujourd'hui, de fraternité et de fidélité que prône le rugby. »

Thierry DEREZ, Président de GMF déclare:

« Je suis très fier que la FFR ait choisi de renouveler le contrat d'assurance qui la lie avec GMF en le prolongeant de 4 années. Continuer à être à la fois assureur et partenaire, c'est pouvoir participer pleinement au soutien du rugby dans tous les territoires. C'est assurer ceux qui font vivre ce sport et la vie fédérale au quotidien, joueurs, bénévoles, cadres, du plus petit club au XV de France. C'est enfin continuer à promouvoir ensemble les valeurs communes d'engagement, de collectif et de proximité. »

CONTACTS PRESSE

FFR : **Adrien BASTID** – adrien.bastid@ffr.fr – 06 .37.33.95.80.

GMF : presse@covea.fr